

## Avis 45-314 du personnel des ACVM

### Liste mise à jour des projets actuels des ACVM relatifs au marché dispensé

Publié le 20 mars 2014 et révisé le 28 janvier 2016

**Le 28 janvier 2016**

#### Introduction

La modernisation du régime réglementaire applicable au marché dispensé est une haute priorité pour les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Les membres des ACVM ont publié le présent avis dans l'intérêt des intervenants du secteur et des investisseurs pour regrouper sur une seule liste leurs projets importants en matière de dispenses de prospectus.

Pour plus de renseignements concernant chaque projet, le texte des nouvelles dispenses et des projets de modifications peut ou pourra être consulté sur les sites Web des membres des ACVM suivants :

[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)  
[www.albertasecurities.com](http://www.albertasecurities.com)  
[www.bsc.bc.ca](http://www.bsc.bc.ca)  
[nssc.novascotia.ca](http://nssc.novascotia.ca)  
[www.fcnb.ca](http://www.fcnb.ca)  
[www.osc.gov.on.ca](http://www.osc.gov.on.ca)  
[www.fcaa.gov.sk.ca](http://www.fcaa.gov.sk.ca)  
[www.mbsecurities.ca](http://www.mbsecurities.ca)

#### Liste mise à jour des projets

Projets	Territoire(s)	Résumé de la situation	Date
<b>Dettes à court terme</b>			
Dette à court terme (article 2.35 de la Norme canadienne 45-106 sur les <i>dispenses de prospectus</i> )	Tous	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifications à l'obligation de notation minimale lorsque l'émetteur obtient plusieurs notations</li> <li>• Retrait des produits titrisés de cette dispense</li> </ul>	5 mai 2015

<b>Projets</b>	<b>Territoire(s)</b>	<b>Résumé de la situation</b>	<b>Date</b>
Produits titrisés à court terme (article 2.35.1 de la Norme canadienne 45-106 sur les <i>dispenses de prospectus</i> )	Tous	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle dispense de prospectus pour les produits titrisés à court terme (BTAA) subordonnée à des obligations supplémentaires en matière de notation, de liquidité et d'information</li> </ul>	5 mai 2015
<b>Investisseur qualifié, Somme minimale et Parents, amis et partenaires</b>			
Investisseur qualifié (article 2.3 de la Norme canadienne 45-106 sur les <i>dispenses de prospectus</i> )	Tous	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifications afin d'obliger les personnes qui se prévalent de la dispense de prospectus à obtenir un formulaire de reconnaissance signé de certains investisseurs qualifiés qui sont des personnes physiques</li> <li>• Indications étendues sur les mesures que les émetteurs peuvent prendre pour vérifier le statut d'investisseur qualifié</li> <li>• Ajout des fiducies familiales en tant que catégorie d'investisseur qualifié</li> </ul>	5 mai 2015
	ON	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifications à la définition de l'expression « investisseur qualifié » pour que les comptes gérés sous mandat discrétionnaire puissent acheter des titres de fonds d'investissement sous le régime de la catégorie de compte géré de la dispense de prospectus</li> </ul>	5 mai 2015
Investissement d'une somme minimale de 150 000 \$ (article 2.10 de la Norme canadienne 45-106 sur les <i>dispenses de prospectus</i> )	Tous	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifications visant à restreindre la dispense de prospectus aux placements auprès d'investisseurs qui ne sont pas des personnes physiques</li> </ul>	5 mai 2015

Projets	Territoire(s)	Résumé de la situation	Date
Parents, amis et partenaires (articles 2.5 et 2.6.1 de la Norme canadienne 45-106 sur les <i>dispenses de prospectus</i> )	ON	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle dispense de prospectus pour les émetteurs qui ne sont pas des fonds d'investissement qui est analogue à celle pour les parents, amis et partenaires dans les autres territoires des ACVM</li> <li>• Retrait de la dispense de prospectus pour les fondateurs, les personnes participant au contrôle et les parents</li> </ul>	5 mai 2015
<b>Porteurs existants, placement de droits et courtier en placement</b>			
Porteurs existants (ordonnances générales dans les territoires, sauf en Alberta et en Ontario  Article 3 de la Rule 45-516 <i>Prospectus Exemptions for Retail Investors and Existing Security Holders</i> de l'Alberta Securities Commission	CB, AB, SK, MB, QC, TNL, NB, NE, IPE, YK, TNO, NU	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle dispense de prospectus pour permettre aux émetteurs inscrits à la cote de certaines bourses canadiennes de placer des titres auprès de porteurs existants dans certaines circonstances</li> </ul>	13 mars 2014
Article 2.9 de la Rule 45-501 <i>Ontario Prospectus and Registration Exemptions</i> de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario)	ON	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle dispense de prospectus pour permettre aux émetteurs qui ne sont pas des fonds d'investissement et qui sont inscrits à la cote de certaines bourses canadiennes de placer des titres auprès de porteurs existants dans certaines circonstances</li> </ul>	11 février 2015

Projets	Territoire(s)	Résumé de la situation	Date
Placement de droits (article 2.1 de la Norme canadienne 45-106 sur les <i>dispenses de prospectus</i> )	Tous	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispense de prospectus ayant été simplifiée pour permettre aux émetteurs assujettis de réunir des capitaux par l'émission de droits auprès de porteurs existants</li> <li>• Les titres sont assujettis à une période d'acclimatation</li> </ul>	8 décembre 2015
Dispense pour placement par l'intermédiaire d'un courtier en placement (ordonnances générales dans les territoires, sauf en Alberta  Article 4 de la Rule 45-516 <i>Prospectus Exemptions for Retail Investors and Existing Security Holders</i> de l'Alberta Securities Commission)	CB, AB, SK, MB, NB	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle dispense de prospectus pour permettre aux émetteurs inscrits à la cote d'une bourse canadienne de réunir des fonds auprès de tout investisseur ayant reçu d'un courtier en placement inscrit des conseils quant à la convenance du placement</li> </ul>	14 janvier 2016
<b>Notice d'offre, Financement participatif et entreprises en démarrage</b>			
Financement participatif des entreprises en démarrage (ordonnances générales relatives au financement participatif des entreprises en démarrage)	CB, SK, MB, QC, NB, NE	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelles dispenses de prospectus et d'inscription pour les entreprises en démarrage</li> </ul>	14 mai 2015

<b>Projets</b>	<b>Territoire(s)</b>	<b>Résumé de la situation</b>	<b>Date</b>
Entreprises en démarrage (projet de Multilateral Instrument 45-109 <i>Prospectus Exemption for Start-up Businesses</i> )	AB, NU	Publié pour consultation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de dispense de prospectus pour les entreprises en démarrage</li> </ul>	19 octobre 2015
Notice d'offre (article 2.9 de la Norme canadienne 45-106 sur les <i>dispenses de prospectus</i> )	ON	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle dispense de prospectus pour les émetteurs qui ne sont pas des fonds d'investissement qui est analogue à la dispense relative à la notice d'offre publiée en Alberta, en Saskatchewan, au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse le 29 octobre 2015</li> </ul>	13 janvier 2016
	AB, SK, QC, NB, NE	Préavis de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifications qui visent à introduire de nouvelles mesures de protection des investisseurs, notamment des plafonds d'investissement variables, l'intégration par renvoi des documents de commercialisation et certaines obligations d'information limitées pour les émetteurs non assujettis après un placement</li> </ul>	29 octobre 2015 (entrée en vigueur prévue le 30 avril 2016)
Financement participatif (Norme multilatérale 45-108 sur le <i>financement participatif</i> )	SK	Préavis de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle dispense de prospectus pour les émetteurs qui ne sont pas des fonds d'investissement</li> <li>• Cadre d'inscription pour les portails de financement en ligne qui agissent comme courtiers</li> </ul>	25 janvier 2016 (date de mise en œuvre assujettie à l'approbation ministérielle)

Projets	Territoire(s)	Résumé de la situation	Date
	MB, ON, QC, NB, NE	En vigueur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle dispense de prospectus pour les émetteurs qui ne sont pas des fonds d'investissement</li> <li>• Cadre d'inscription pour les portails de financement en ligne qui agissent comme courtiers</li> </ul>	25 janvier 2016
<b>Déclaration de placement avec dispense</b>			
Déclaration de placement avec dispense (projet d'Annexe 45-106A1)	Tous	Publié pour consultation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition visant à introduire une déclaration de placement avec dispense harmonisée à l'Annexe 45-106A1</li> </ul>	13 août 2015

## Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

### *Québec*

Alexandra Lee  
Analyste à la réglementation  
Financement des sociétés  
Autorité des marchés financiers  
514 395-0337, poste 4465  
[Alexandra.Lee@lautorite.qc.ca](mailto:Alexandra.Lee@lautorite.qc.ca)

Gabriel Araish  
Analyste expert en financement des sociétés  
Financement des sociétés  
Autorité des marchés financiers  
514 395-0337, poste 4414  
[Gabriel.Araish@lautorite.qc.ca](mailto:Gabriel.Araish@lautorite.qc.ca)

### *Colombie-Britannique*

Peter Brady  
Director, Corporate Finance  
British Columbia Securities Commission  
604 899-6570  
Sans frais au Canada : 800 373-6393  
[pbrady@bcsc.bc.ca](mailto:pbrady@bcsc.bc.ca)

Elliott Mak  
Senior Legal Counsel, Corporate Finance  
British Columbia Securities Commission  
604 899-6501  
Sans frais au Canada : 800 373-6393  
[emak@bcsc.bc.ca](mailto:emak@bcsc.bc.ca)

*Alberta*

Jonathan Taylor  
Manager, CD Compliance & Market Analysis,  
Corporate Finance  
Alberta Securities Commission  
403 297-4770  
[jonathan.taylor@asc.ca](mailto:jonathan.taylor@asc.ca)

Denise Weeres  
Manager, Legal, Corporate Finance  
Alberta Securities Commission  
403 297-2930  
[denise.weeres@asc.ca](mailto:denise.weeres@asc.ca)

*Saskatchewan*

Sonne Udemgba  
Deputy Director, Legal, Securities Division  
Financial and Consumer Affairs Authority of  
Saskatchewan  
306 787-5879  
[sonne.udemgba@gov.sk.ca](mailto:sonne.udemgba@gov.sk.ca)

Tony Herdzik  
Deputy Director, Corporate Finance, Securities  
Division  
Financial and Consumer Affairs Authority of  
Saskatchewan  
306 787-5849  
[tony.herdzik@gov.sk.ca](mailto:tony.herdzik@gov.sk.ca)

*Manitoba*

Chris Besko  
Directeur, Conseiller juridique  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
204 945-2561  
[chris.besko@gov.mb.ca](mailto:chris.besko@gov.mb.ca)

*Ontario*

Jo-Anne Matear  
Manager, Corporate Finance  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
416 593-2323  
[jmatear@osc.gov.on.ca](mailto:jmatear@osc.gov.on.ca)

Marah Smith  
Legal Counsel, Corporate Finance  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
416 204-8969  
[msmith@osc.gov.on.ca](mailto:msmith@osc.gov.on.ca)

Denise Morris  
Senior Legal Counsel, Compliance and  
Registrant Regulation  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
416 595-8785  
[dmorris@osc.gov.on.ca](mailto:dmorris@osc.gov.on.ca)

*Nouveau-Brunswick*

Susan W. Powell  
Directrice adjointe, Valeurs mobilières  
Commission des services financiers et des  
services aux consommateurs (Nouveau-  
Brunswick)  
506 643-7697  
[susan.powell@fcnb.ca](mailto:susan.powell@fcnb.ca)

*Nouvelle-Écosse*

Kevin Redden  
Director, Corporate Finance  
Nova Scotia Securities Commission  
902 424-5343  
[kevin.redden@novascotia.ca](mailto:kevin.redden@novascotia.ca)

*Île-du-Prince-Édouard*

Steve Dowling  
General Counsel  
Consumer, Labour and Financial Services  
Division  
Department of Environment, Labour and Justice  
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard  
902 368-4551  
[sddowling@gov.pe.ca](mailto:sddowling@gov.pe.ca)

*Terre-Neuve-et-Labrador*

John O'Brien  
Superintendent of Securities  
Service NL  
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador  
709 729-4909  
[johnobrien@gov.nl.ca](mailto:johnobrien@gov.nl.ca)

*Nunavut*

Jeff Mason  
Directeur du Bureau d'enregistrement  
Ministère de la Justice  
Gouvernement du Nunavut  
867 975-6591  
[jmason@gov.nu.ca](mailto:jmason@gov.nu.ca)

*Territoires du Nord-Ouest*

Thomas Hall  
Surintendant des valeurs mobilières  
Ministère de la Justice  
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
867 873-7490  
[tom\\_hall@gov.nt.ca](mailto:tom_hall@gov.nt.ca)

*Yukon*

Rhonda Horte  
Surintendante adjointe  
Bureau du Surintendant des valeurs mobilières du  
Yukon  
Gouvernement du Yukon  
867 667-5466  
[Rhonda.Horte@gov.yk.ca](mailto:Rhonda.Horte@gov.yk.ca)